

Un régime Supplémentaire, pourquoi ?

Pour mémoire, le Régime Supplémentaire de Retraite (obligatoire) qui se met en place à ERDF et à GrDF, **est né de la réforme des régimes de retraite.**

Chacun se souvient que cette réforme a dégradé les droits des agents (*allongement des durées de cotisation et baisse du niveau des pensions*) alors que notre régime spécial n'était pas en péril et participait au financement du régime général.

C'est dans ce contexte que la Direction met en place le RSR (Régime Supplémentaire de Retraite) à cotisations définies **alors que la prestation sera aléatoire** en fonction du rendement du produit financier mis en place !

RSR = Fonds de pension à la française

Inutile de se voiler la face :

- Le RSR s'apparente à un **fonds de pension** à la française.
- Le RSR est obligatoire. Il ne laisse **aucun choix** aux salariés.
- Le RSR **ampute le pouvoir d'achat** du salarié en instaurant une cotisation supplémentaire (entre 0,3 % et 0,9 %) **sans garantir** un complément de pension défini à la sortie.

Ne pas se fier aux apparences...

Il ne faut pas oublier que la naissance de la CNIEG en 2005, a vu la cotisation retraite des salariés passer **de 7,85 % à 12,13 % dans le même temps où celle des employeurs est passée de 63 % à 29,38 %.**

Pour le coup, la publicité des employeurs quant à leur participation au financement du RSR (entre 1,65 % et 2,15 %) en complément de la cotisation du salarié, n'a plus le même impact !

Au global, le financement de nos retraites par les employeurs est bien moins important qu'avant la réforme de notre régime.

Enfin, le RSR substitue une retraite par répartition à une retraite par capitalisation avec tous les risques que cela engendre !

FO Energie et Mines n'oublie pas son rôle :
La défense des intérêts des salariés et retraités.

Pensez à Vous
Rejoignez nous

www.fnem-fo.org